



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 08796

Numéro SIREN : 751 095 712

Nom ou dénomination : LION / SENECA FRANCE 1

Ce dépôt a été enregistré le 07/05/2013 sous le numéro de dépôt 41748



1304178801

DATE DEPOT :	2013-05-07
NUMERO DE DEPOT :	2013R041748
N° GESTION :	2012B08796
N° SIREN :	751095712
DENOMINATION :	LION / SENECA FRANCE 1
ADRESSE :	45 avenue Kléber 75016 Paris
DATE D'ACTE :	2013/03/20
TYPE D'ACTE :	DECISION DES ASSOCIES
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

12138796

LION / SENECA FRANCE 1

Société par actions simplifiée au capital de 146.690.002 euros

45, avenue Kléber – 75016 Paris, France

751 095 712 RCS Paris

DC du 20/3/13 : OS

GTC DE PARIS	
I	M R
07 MAI 2013	
4124	N° Dépôt

ACTE UNANIME DES DECISIONS DES ASSOCIES EN DATE DU 20 MARS 2013

Le 20 mars 2013,

Les associés de la société LION / SENECA FRANCE 1, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 45, avenue Kléber – 75116 Paris (France) et dont le numéro unique d'identification est 751 095 712 RCS Paris (la "Société"), ont pris les décisions suivantes, sous forme d'acte unanime, conformément aux dispositions statutaires.

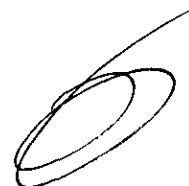
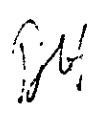
Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- un exemplaire des statuts de la Société ;
- la lettre de démission d'un censeur au conseil de surveillance de la Société ;
- la lettre d'acceptation de fonctions d'un nouveau censeur au conseil de surveillance de la Société ; et
- les lettres d'acceptation de fonctions des nouveaux membres du conseil de surveillance de la Société.

Les Associés ont pris, conformément aux dispositions des statuts de la Société, les décisions suivantes :

1. Prise d'acte de la démission d'un censeur au conseil de surveillance de la Société et nomination d'un nouveau censeur ;
2. Nomination de deux nouveaux membres du conseil de surveillance de la Société ; et
3. Pouvoirs pour formalités légales.

Les Associés donnent acte de leur complète et préalable information en vue des décisions objet du présent acte, conformément à la loi, aux règlements et aux statuts de la Société.

PREMIERE DECISION

Prise d'acte de la démission d'un censeur au conseil de surveillance de la Société et nomination d'un nouveau censeur

Les Associés, connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Fabrice CHESNAIS et de la lettre d'acceptation de fonctions de Madame Louise LALONDE

prennent acte de la démission des fonctions de censeur au conseil de surveillance de la Société, avec effet à l'issue des présentes décisions, de :

- **Monsieur Fabrice CHESNAIS**, de nationalité française, né le 13 septembre 1983 à Paris (75014) (France) et demeurant 15 Cromwell Road, Flat 2, Londres - SW7 2JB (Royaume-Uni).

et décident, en conséquence, de nommer, en qualité de censeur au Conseil de Surveillance de la Société :

- **Madame Louise LALONDE**, de nationalité canadienne, née le 21 juillet 1958 à Valleyfield, Québec et demeurant 2004 rue Germain, Longueuil, Québec, J4N 1J9, pour une durée de six (6) années son mandat expirant à l'issue de la décision collective des associés statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2019, cette nomination prenant effet à l'issue des présentes décisions.

Madame Louise LALONDE a fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions qui lui seraient confiées et a déclaré ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire l'exercice desdites fonctions.

DEUXIEME DECISION

Nomination de deux nouveaux membres du Conseil de Surveillance

Les Associés,

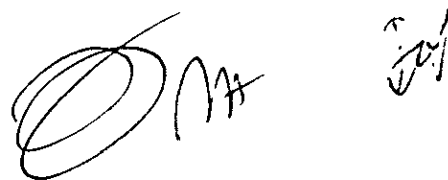
décident de nommer, en qualité de membres du Conseil de Surveillance de la Société :

- **Monsieur Fabrice CHESNAIS**, de nationalité française, né le 13 septembre 1983 à Paris (75014) (France) et demeurant 15 Cromwell Road, Flat 2, Londres - SW7 2JB (Royaume-Uni), pour une durée de six (6) années, son mandat expirant à l'issue de la décision collective des associés statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2019 ; et
- **Monsieur Michel LAMBOLEY**, de nationalité française, né le 1^{er} décembre 1957 à Paris (75018) (France) et demeurant 4, rue de la Noie - 92140 Clamart (France), pour une durée de six (6) années, son mandat expirant à l'issue de la décision collective des associés statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2019 ;

ces nominations prenant effet à l'issue des présentes décisions.

Monsieur Fabrice CHESNAIS et Monsieur Michel LAMBOLEY ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient les fonctions qui leur seraient confiées et ont déclaré ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de leur interdire l'exercice desdites fonctions.

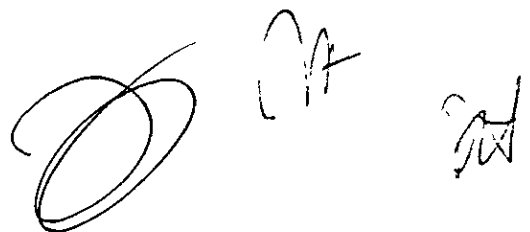
TROISIEME DECISION



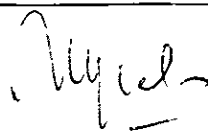
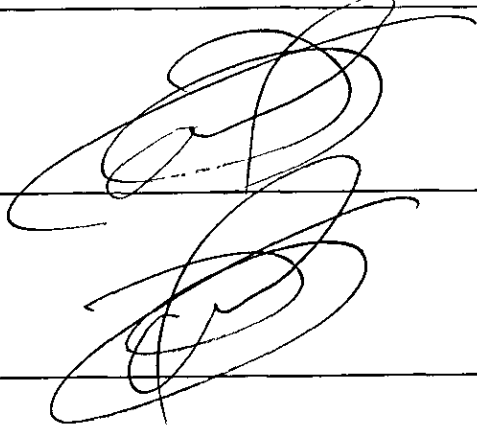
Pouvoirs pour formalités légales

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet de remplir toutes formalités légales de publicité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, en deux (2) exemplaires.



SIGNATURES

Nom	Signature
LION/SENECA LUX 2 S.A. Par : un Directeur A et un Directeur B	
HOLDING ALAIN AFFLELOU & FILS Par : Alain Afflelou	
HOLDING AA-OC Par : Alain Afflelou	
TCHIN MANAGEMENT 1 Par : LJV CAPITAL Par : Frédéric Poux	
TCHIN MANAGEMENT 2 Par : LJV CAPITAL Par : Frédéric Poux	